

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée spéciale des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 17 juin 2004 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^e Avenue, Ville Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Jean-Luc Champagne, représentant de Saint-Théophile
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
François Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier et Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Côme-Linière.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3056-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Rémi Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3057-04

CONSIDÉRANT que Monsieur André Simard, président de A.S.A. Biogaz inc. a présenté à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud un projet d'exploitation des biogaz sur son lieu d'enfouissement situé à Saint-Côme-Linière;

CONSIDÉRANT que Monsieur Simard est présent à la présente assemblée et fait état d'une convention à intervenir entre la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud et A.S.A. Biogaz inc. relativement à ce projet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil donne son accord de principe pour éventuellement signer avec A.S.A. Biogaz inc. une convention, à l'effet de confier le captage, l'élimination, la vente et la valorisation des biogaz à A.S.A. Biogaz inc.;

QUE le président de la Régie, Monsieur Lionel Bisson et son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie tous les documents jugés utiles et nécessaires, afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3058-04

CONSIDÉRANT que la firme A.S.A Biogaz inc. a proposé à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud de signer une convention, à l'effet de confier à cette dernière le captage, l'élimination, la vente et la valorisation des biogaz;

CONSIDÉRANT que le président, Monsieur Lionel Bisson demande aux membres de ce conseil s'ils veulent avoir une opinion juridique à ce sujet avant de signer tous les documents relativement à ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NE PAS demander d'avis juridique dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3059-04

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud d'envisager la construction de (4) quatre cellules prévues pour l'enfouissement sanitaire dans la zone H du lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que pour ce faire les services d'une firme d'ingénieur sont nécessaires afin de préparer les plans et devis en vu de la construction des dites cellules;

CONSIDÉRANT que André Simard et Associés a déposé en date du 17 juin 2004 une offre afin de réaliser ce mandat sur une base forfaitaire pour un montant de \$24 500.00 taxes incluses;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Clément H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'UN mandat soit confié à André Simard et Associés pour la confection de plans et devis en vu de procéder à un éventuel appel d'offre pour la construction de (4) nouvelles cellules dans la zone H.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3060-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a été en appel d'offre public pour la construction d'une déchetterie, ainsi que de son siège social sur son lieu d'enfouissement dans la municipalité de Saint-Côme-Linière;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 18 mai 2004;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

- Scierie Bernard inc. de Saint-Cyprien \$1 205 000.00 taxes incluses
- Construction Jean-Luc Groleau inc. \$1 235 767.64 taxes incluses
- Construction Binet inc. \$1 258 000.00 taxes incluses

CONSIDÉRANT que la Régie avait estimé ce projet à \$850 000.00;

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 juin 2004, il reste dans le surplus accumulé de la Régie une somme estimée à \$1 205 400.00;

CONSIDÉRANT que toutes sortes d'alternatives ont été envisagées dans ce dossier à savoir : Enlever un étage au siège social, ne pas ériger les murs de la déchetterie immédiatement etc.;

CONSIDÉRANT que ce conseil conclut qu'il est nécessaire pour la Régie de réaliser son projet de façon intégrale, c'est-à-dire selon les documents d'appel d'offre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accepte d'aller de l'avant dans son projet avec le plus bas soumissionnaire, soit Scierie Bernard inc. et ce, selon le projet initial;

QUE la Régie accepte d'y aller pour \$1 000 000.00 en 2004 et le solde si l'entrepreneur accepte, lui sera payé en 2005, sinon la Régie se gardera divers travaux à effectuer;

QUE le président, Monsieur Lionel Bisson et le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie tous les documents jugés utiles et nécessaires, afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3061-04

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h03.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE